

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 19 février 2018

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 19 février 2018 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du treize février deux mil dix-huit, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun (*arrivé au point n°6*), C. Petit, P. Deau, JC. Cravoisy, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, MC. Abel, D. Andrès, B. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, A. Ben Omrane, P. Bertaud, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, M. Claudel, S. Cossin, E. Courtois, M. Cuny, N. Daguey, J. Demange, C. Deschaseaux, G. Dubois, M. Emeraux, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, MC. Finot, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, JM. Georges, B. Gille, A. Gornet, A. Huc, B. Huguenin, N. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, B. Ledrapier, C. Leroy, P. Leroy, E. Lévêque, C. L'Hôte, JN. Lombard, J. Mahieu, A. Mangin, D. Micard, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, S. Muller, P. Noël, M. Paine, C. Pierrat, JP. Poirot, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, PJ. Robinot, R. Roger, V. Salvador, G. Schneider, MC. Serieys, C. Souvay, P. Vilmar, R. Voiry.

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs JC. Moretton (pouvoir à Madame P. Deau), N. Braun (pouvoir à Monsieur C. Petit jusqu'au point n°5), P. Larrière (pouvoir à Monsieur R. Alémani), M. Balland (pouvoir à Monsieur D. Momon), JP. Bazin (pouvoir à Madame MC. Finot), JL. Chaudy (pouvoir à Monsieur E. Jacoté), F. Claudon (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), R. Clément (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), R. Colin, A. Denninger-Arnoux (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), F. Diot (pouvoir à Madame B. Gille), D. Fimbry (pouvoir à Monsieur P. Raffel), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), J. Grasser (pouvoir à Madame E. Del Génini), S. Hach (pouvoir à Madame C. Bonnaventure), J. Hamann (suppléé par Monsieur Franck GARCIA), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), D. Mathieu (pouvoir à Madame MJ. Balthazard-Fremiot), D. Midon (pouvoir à Madame N. Huguenin), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), D. Perrin (suppléé par Madame M. Cuny), A. Pierre (suppléé par Monsieur M. Claudel), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), JL. Thiéry (suppléé par Monsieur M. Paine), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), C. Vauzelle, S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), C. Vuillemand (suppléé par Monsieur M. Emeraux).

ABSENTS : Mesdames et Messieurs J. Aubry, C. Balland, F. Chevalley, M. Dumontier, B. Laurent, B. Morel, MC. Thiébaud, J. Thomas.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Véronique MARCOT.

Le Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Pour un emprunt d'un montant de 1.256.315 € auprès du Crédit Mutuel indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois avec un taux de marge de 0,65 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société CIRIL pour la location d'un logiciel de gestion financière et comptable pour la Ville d'Epinal, le Centre Communal d'Actions Sociales et l'Office de Tourisme, pour un montant global de 112.744 € HT.

- Avec le groupement RZK.MKS et CITOYENS ET TERRITOIRES pour la réalisation d'une étude sociologique sur le peuplement des logements sociaux en quartiers prioritaires pour un montant de 49.600 € HT.

- Avec la Société TAVU PUBLICITE pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux pour un montant de 12.000 € HT.

- Avec Julia BLUMBERG pour la mise en scène de la chorégraphie d'un ballet « Les Indes Galantes » organisé par le Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant de 421,31 €.

- Avec les Associations SUCRE D'ORGE et LE CHENE ET LES ROSEAUX pour la gestion des crèches « Sucre d'orge » à Pouxoux, « Les Loupiots » à Dinozé et « Coccinelle » à Charmes pour un montant total de 1.006.701 € TTC (Sucre d'Orge : 271.121 € TTC, Les Loupiots : 276.580 € TTC et Coccinelle : 459.000 € TTC).

- Avec la Société EUROFINS pour le contrat de prestation 2018/2019 pour les prélèvements et analyses d'échantillons d'eaux chargées, dans le cadre de la gestion des stations d'épuration de Arches, Pouxoux et Xertigny, pour un montant total de 9.120 € HT.

- Avec l'Entreprise MALEZIEUX pour le marché de contrôle d'étanchéité, dans le cadre de la réception des réseaux d'assainissement à Archettes, pour un montant de 37.973 € HT.

- Avec le SICOVAD pour un avenant n°12 pour la collecte des déchets non ménagers des équipements communautaires au titre de l'exercice 2017 portant le nouveau montant du marché à 88.726,20 €.
- Conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, de déclarer sans suite le marché de travaux de réhabilitation des passerelles Barthou et de La Gosse à Epinal pour des raisons d'ordre économique et de mise en concurrence insuffisante. En effet, une seule offre a été réceptionnée pour un montant supérieur aux crédits budgétaires alloués.
- Avec le Groupement G2C INGENIERIE/AKLEA pour des études de préfiguration pour la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant du Cône (lot n°2) pour un montant de 33.130 € HT.
- Avec différentes entreprises (25 marchés au total) pour des travaux d'entretien des bâtiments communautaires pour un montant total de 220.829 € HT.
- Avec la Société LTBO ASCENSEURS pour l'entretien, la maintenance et le dépannage des ascenseurs intercommunaux pour un montant de 9.690 € HT.
- Avec l'Entreprise RESO TP pour des travaux d'entretien des réseaux d'assainissement à Pouxoux pour un montant de 2.000 € HT.
- Avec l'Entreprise ISMA pour la gestion de la station d'épuration de Xertigny pour un montant de 1.390 € HT.
- Avec l'Entreprise EPAC EPINAL pour l'acquisition d'une caméra d'inspection pour un montant de 1.928,40 € HT.
- Avec l'Entreprise URIMENIL TPF pour des travaux d'entretien des réseaux d'assainissement à Arches pour un montant total de 24.746,99 € HT.
- Avec la Société IP France pour la remise en état de la station d'épuration de Hadol pour un montant total de 4.440 € HT.
- Avec la Société TL SYSTEMES pour un marché subséquent au titre de l'accord cadre téléphonie interne pour un montant de 974,35 € HT.
- Avec les Sociétés IMHOFF et TRANE France pour le remplacement du groupe froid de la Patinoire Intercommunale pour un montant total de 460.000 € HT.
- Avec la Société ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'étude et conseil pour la passation de marchés de prestations d'assurances pour un montant de 2.100 € HT.

- Avec la Société IDP CONSULT pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements sécuritaires et travaux de signalisation de la Véloroute V50 pour un montant de 4.000 € HT.

- Avec l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU DEVELOPPEMENT LOCAL « PAYS DE LA VÔGE » pour un service de portage de repas à domicile au profit des Communes du secteur de l'ex Communauté de Communes du Val de Vôge pour un montant de 2.926,17 €.

⇒ **A la création et modification de régies :**

- Pour la suppression de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage de Thaon les Vosges.

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du Pôle Petite Enfance à Epinal visant à autoriser le recouvrement par carte bancaire.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition d'un terrain sis parcelles cadastrées à Epinal, AH 502 et 497, au profit de Madame Anaïs HAFFNER.

- Pour l'avenant n°4 au bail commercial du 22 décembre 2011, conclu avec la Société Cycle Me, portant la surface des locaux loués 9 rue du Colonel Demange à Golbey à 3.320 m² pour un loyer annuel de 66.400 € HT.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bâtiment situé 5 rue du Général de Reffye à Epinal, au profit de la Gendarmerie Nationale.

- Pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 300 m² situé à Charmes au profit de la Société TRANE à Charmes.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, par le Conseil Départemental des Vosges, d'instruments de musique au profit du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'INECC Mission Voix Lorraine, de l'Association « le Théâtre de l'Imprévu » et de l'Association « La Bandabera ».

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau pour l'accueil des bénéficiaires du RSA au profit de l'agent en charge de l'accompagnement social.

⇒ A ester en justice :

- De confier à Maître Gabriel BENESTY la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le cadre du recours déposé par la Préfecture des Vosges au tribunal administratif de Nancy demandant l'annulation du protocole transactionnel signé entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Société NC Numéricâble SFR.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission GEMAPI auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

- Pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal pour la période scolaire 2017/2018 auprès de tout organisme (DRAC, Conseil Départemental des Vosges...).

- Pour la réalisation de la Maison de l'Habitat (études de programmation, maîtrise d'œuvre et travaux).

- Pour le service de relais assistant maternel sur le secteur de la Moyenne Moselle au titre des aides au démarrage de nouveaux services pour la 3ème année.

⇒ Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :

- Avec les Associations suivantes pour les cotisations 2018 : Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pour un montant de 58.169 €.

- Assemblée des Communes de France (ADCF) pour un montant de 9.000 €.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de groupements de commandes :

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel de gestion comptable et financière précisant que la Ville d'Epinal assurera l'exécution de son propre marché.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande de prestation d'assurance avec la Ville d'Epinal, le Centre Communal d'Actions Sociales d'Epinal et l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa Région.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux de création d'un giratoire sur la RD11 entre la Ville d'Epinal, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Conseil Départemental des Vosges et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets ménagers de la région d'Épinal (SICOVAD).

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°2 au groupement de commande relatif au programme de restauration de la Vologne et ses affluents.

⇒ En matière d'affaires financières :

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation financière définitive 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant 509.209,27 €.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation financière définitive 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant 960.742,27 €.

⇒ En matière de développement économique :

- Le Bureau Communautaire a approuvé le bilan de clôture de la Z.A.C. des Terres Saint-Jean arrêté au 31 décembre 2016, adressé par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de la Z.A.C. Epinal-Nomexy arrêté au 31 décembre 2016, adressé par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone.

⇒ En matière de ressources humaines :

- Le Bureau Communautaire a fixé les taux de promotion pour les avancements de grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie à 100 %.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le cadre du nouveau régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal suite à la fusion au 1er janvier 2017.

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

⇒ En matière d'affaires générales :

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de service relative au programme de restauration de la Vologne et ses affluents.
- Le Bureau Communautaire a approuvé la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges au sein du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.
- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention relative à la création d'un service mutualisé avec la Ville d'Epinal pour la gestion et l'entretien du stade de la Colombière à Epinal.
- Le Bureau Communautaire a approuvé la création d'un service commun « Marchés Publics » avec la Ville d'Epinal.

ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS**2 - Propositions de motions**

Le Conseil Communautaire a approuvé les propositions de motion suivantes :

- 2/1 - Ligne ferroviaire Epinal/Belfort
- 2/2 - Dessertes TGV

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Désignation de représentants

Suite à l'intégration des Communes de Hergugney et Savigny au sein de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1er janvier 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants de ces deux Communes au sein des Commissions suivantes :

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

- 3/1 - Commission « Travaux, Eau et Assainissement, compétence GEMAPI et Cours d'Eau »

Madame Chantal DESCHASEAUX et
Monsieur Jean-Luc THIERY

- 3/2 - Commission « Cohésion Territoriale, Ruralité et Services Mutualisés »

Madame Chantal DESCHASEAUX et
Monsieur Jean-Luc THIERY

4 - Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges relatif au transfert du siège du Syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion des Communes de Frebécourt, de Puzieux et du Syndicat scolaire du secteur de Le Tholy au sein du Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

6 - Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Communautaire a tenu un débat sur les orientations générales du budget 2018, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

7 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

7/1 - Commune de Charmois l'Orgueilleux

7/2 - Commune de Sanchev

7/3 - Commune de Vaudéville

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

8 - Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9 - Zone d'activité Ecoparc de Chavelot

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à déléguer à la Société d'Equipement du Bassin Lorrain, dans le cadre de la concession d'aménagement de la Zone d'activité Ecoparc de Chavelot, l'exercice de la déclaration d'utilité publique et le droit d'expropriation.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Etablissement Public Foncier de Lorraine

10/1 - Tréfilerie de Hadol-Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'étude de la requalification du site de la Tréfilerie de Hadol-Xertigny avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10/2 - Corderie Bihr à Uriménil

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'étude de la requalification du site Bihr à Uriménil avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10/3 - Friches Textiles de Nomexy

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'acquisition foncière par la Commune de Nomexy des anciennes filatures textiles et de l'ancienne teinturerie à Nomexy, avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune de Nomexy, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10/4 - Ilot Alphonse de Lamartine à Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'acquisition foncière par la Ville d'Epinal de l'Ilot Alphonse de Lamartine à Epinal, avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Ville d'Epinal, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10/5 - Site de l'Entreprise MORY à Golbey**10/5-1 - Convention de reconversion**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de reconversion du site de l'Entreprise MORY à Golbey avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10/5-2 - Convention de maîtrise foncière opérationnelle

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de maîtrise foncière opérationnelle du site de l'Entreprise MORY à Golbey, avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Convention cadre insertion par l'économie

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention cadre à intervenir avec les entreprises relative à la mise en place d'un partenariat visant à l'embauche, en parcours d'insertion professionnelle, de personnes éloignées de l'emploi via le dispositif des clauses d'insertion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Vosj'innove**12/1 - Convention d'objectifs**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2018 avec Vosj'innove et a approuvé le versement d'une subvention de 100.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12/2 - Convention tripartite Vosj'innove - Pôle Eco Ter

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat tripartite avec Vosj'innove et le Pôle Eco Ter dans le cadre de l'étude d'exploitation d'une cuisine centrale en circuit court et à la création d'une filière d'approvisionnement en circuit court.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Concours d'idée à la création d'entreprises

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement du concours d'idée à la création d'entreprises.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

HABITAT

14 - Programme d'Intérêt Général de l'Habitat

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de suivi animation du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat 2018-2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME

15 - Travaux d'entretien des berges du Canal des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec Voies Navigables de France et le Conseil Départemental des Vosges pour la répartition financière des travaux d'entretien des berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

16 - Octroi de subventions sur le secteur de l'ex Communauté de Communes de la Moyenne Moselle

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de subventions pour des projets dans le cadre d'actions et de promotion du patrimoine industriel, culturel et historique aux structures suivantes :

- Collège Maurice Barrès à Charmes pour un montant de 3.000 €.
- Association JM France Délégation à Charmes pour un montant de 1.500 €.
- Association Musique et Danse Traditionnel de Socourt pour un montant de 5.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

17 - Contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de coordination et de suivi du contrat de rivière et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la tête de bassin de la Saône avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Etude pour la mise en place de la compétence GEMAPI sur le Bassin Versant du Côney

Le Conseil Communautaire a approuvé les conventions de partenariat pour l'étude de préfiguration de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin Versant du Côney avec la Communauté de Communes de la Haute Comté et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSAINISSEMENT**19 - Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la demande de retrait de la Commune de Crainvilliers du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRANSPORTS**20 - Versement transport**

Le Conseil Communautaire a fixé le taux du versement transport sur le territoire des Communes de Hergugney et de Savigny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 20 février 2018,
Le Président,



Michel HEINRICH